Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_076-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/076

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusés : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR, M. Gérard BAUDU

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Création d'un Pumptrack : choix des entreprises et demande de subvention au Département 35 Ambitions Communes

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20/05/2025 portant sur la réalisation d'une piste de Pumptrack dans l'intérêt de développer ses équipements sportifs pour la pratique du vélo sur la commune, et dans le cadre de son aménagement général de l'espace sportif et ludique de Cojoux. Le budget total de cette réalisation s'élève à 126 990.00 € HT. Le Département d'Ille-et-Vilaine est susceptible de subventionner cette réalisation dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes 2025 » avec un taux d'intervention fixé à 70 % maximum. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CRÉATION D'UN PUMPTRACK AU SEIN D'UN ESPACE MULTISPORTS				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Conception réalisation : Pumptrack PTRACKS	126 990.00 €	Département35 Ambitions Communes	88 893.00 €	70 %
		Autofinancement	38 097.00 €	30 %
TOTAL	126 990.00 €	TOTAL	126 990.00 €	100 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de Pumptrack, sous réserve de l'obtention de subventions,
- approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département 35, une aide dans le cadre du dispositif Ambitions Communes pour un montant de dépenses de 126 990.00 € HT et toutes subventions susceptibles d'être allouées,
- autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision notamment le devis de l'entreprise à intervenir PTRACKS.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr